



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 39803

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications des rapatriés. En vue d'assurer l'égalité de traitement dans le temps, ces derniers demandent à juste titre la révision de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 afin qu'il soit procédé au reversement des prélèvements effectués sur les aides à la réinstallation. Cette mesure ayant été annoncée comme imminente, il souhaiterait savoir ce qu'il en est.

### Texte de la réponse

Pour répondre au souhait des Français repliés d'outre-mer, une commission consultative des rapatriés a été instituée par arrêté du 6 février 2001. Cette instance aura à proposer en les hiérarchisant les demandes qu'elle juge prioritaires. C'est dans ce cadre que la question des prélèvements sur l'indemnisation est susceptible d'être abordée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39803

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2000, page 140

**Réponse publiée le :** 12 novembre 2001, page 6484